

syndic des Dominicains de Lyon, où il est marqué que le soussigné Prieur du convent desd. Dominicains de Lyon, étant à Paris, luy envoie par la conduite de Pierre Soide, voiturier de Saint-Traine (*sic*) une quaisse emballée contenant un tableau roulé sans bordure, marqué L. R. P. B. pesant 170 livres, laquelle ayant été reçue bien conditionnée en temps dû, il luy paiera à raison de 3 sols la livre pour sa voiture. Signé : F. E. Guillimin. — Au dos est une quittance de main privée passée à Lyon le 8 aoust 1731 de la somme de 17 l. pour le montant de lad. voiture. Signé : Carmagnac. — Plus bas est une autre quittance de main privée passée à Lyon le 9^e septembre 1731 de la somme de 8 l. 10 s. pour solde du montant de lad. voiture. Signé : Carmagnac et Perrin. — Entre les deux quittances ou reçus il est écrit de la main du Père Brédy, procureur susd., qu'il a payé 3 l. 1 s. 3 d. à la doüanne pour ses droits, et vingt-trois sols au portefaix, qui a apporté lad. caisse dans le convent. — Le tout montant à 29 l. 14 s. 3 d.

N^o CCCC LXVII. Mémoire envoyé de Paris au mois de juillet 1731 par le Frère André, où il marque que, si tôt que le tableau sera arrivé à Lyon, il faut le faire tendre sur un châssis qui ait la forme de la place où on veut le mettre et laisser la place de la bordure qui ait au moins 8 pouces. Si on ne le fait point dorer entièrement, au moins il faudroit faire dorer ce qu'il marquera sur le dessein de lad. bordure et mettre un vernis sur le reste. S'il y avoit quel-

retour à Lyon, 29 août 1728 il prêche le carême à Saint-Georges en 1730, exerce les fonctions de procureur depuis le 8 mars 1731, et part le 4 mai 1734 comme prieur pour Argentan, Normandie. Mais l'année suivante, démissionnaire, il revient à Lyon, où il meurt le 17 août 1759. — Ramette, IV, 276.